

Coup de feu à Chevreux : prison ferme pour les trois frères Karmoud

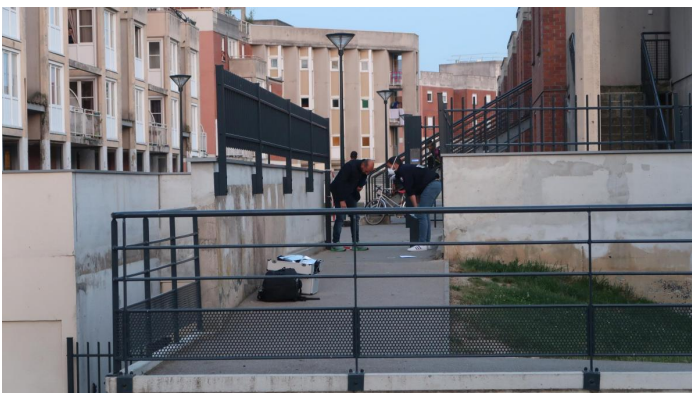
MIS EN LIGNE LE 24/03/2021 À 23:30

[SOISSONS \(AISNE\) \(/697/LOCATIONS/SOISSONS-AISNE\)](#)

[AGRESSION \(GÉNÉRAL\) \(/448/IPTC/AGRESSION-GENERAL\)](#), [AVOCAT \(/787/IPTC/AVOCAT\)](#), [PRISON \(/353/IPTC/PRISON\)](#),

[PEINES \(/558/IPTC/PEINES\)](#), [JUSTICE, DROITS ET LIBERTÉ \(/827/IPTC/JUSTICE-DROITS-ET-LIBERTE\)](#)

Les trois frères Karmoud ont été condamnés à des peines de prison ferme pour l'agression de Mohammed Aissaoui, blessé par balle en juin 2019 dans le quartier de Chevreux, à Soissons. Nassir s'était désigné comme le tireur mais la justice ne l'a pas cru. C'est Mohssin qui a écopé de la peine la plus lourde.



Invalid Scald ID.

Des prévenus qui gardent le silence. Une victime absente. **Des témoins peu nombreux (<https://abonne.lunion.fr/id69736/article/2019-06-04/soissons-un-jeune-homme-blesse-par-balle-chevreux>)**, parfois anonymes, rarement neutres, et dont les versions se contredisent. Sept heures d'audiences et trois heures de délibéré ont été nécessaires aux juges pour se prononcer sur la culpabilité de **Mohssin, Salim et Nassir Karmoud**

(<https://abonne.lunion.fr/id70855/article/2019-06-07/agression-par-balle-dun-educateur-soissons-trois-freres-soupconnes>), dans l'agression de Mohammed Aissaoui.

L'arme n'a jamais été retrouvée et la défense a pointé le manque d'éléments objectifs prouvant l'implication des trois prévenus : « *Des traces de poudre, des empreintes sur une arme, de la vidéo surveillance... On n'a rien de tout ça* », a constaté Me de la Roche, l'avocat de Mohssin Karmoud, qui a écopé de la plus lourde peine, 5 ans de prison dont deux avec sursis.

L'accusation repose d'abord sur **le témoignage de la victime, Mohammed Aissaoui (<https://abonne.lunion.fr/id70427/article/2019-06-06/le-soissonnais-blesse-par-balle-temoigne-jai-prononce-une-priere-au-cas-ou-ce>)** : le 2 juin, un des jeunes qu'il suit en tant qu'éducateur a une altercation avec les trois prévenus. Il fait savoir au jeune en question qu'il le défendra en cas de problèmes. Le 3 juin, à Chevreux, il se fait barrer la route par les trois frères, Mohssin, Salim et Nassir Karmoud, qui lui reprochent son intervention. Ils sont armés de deux couteaux et d'un marteau. Mohammed Aissaoui se défend, reçoit un coup de marteau dans le dos et fuit. Il va récupérer une batte de baseball chez lui et ressortir pour retrouver ses agresseurs. Il fait à nouveau face aux trois frères, cette fois-ci cagoulés. Mohssin lui tire dessus. La balle perfore le mollet droit et laisse une plaie de 5 cm de diamètre. L'interruption totale de travail est fixée à 120 jours. Cette version est corroborée par la sœur de Mohammed Aissaoui et par un témoin anonyme, qui affirment avoir vu les trois frères.

Des écoutes montrent une concertation

Salim et Mohssin, eux, nient toute implication et toute présence. Au cours de l'instruction c'est Nassir, le plus jeune, qui s'accuse d'être l'auteur du tir. À la suite de son altercation avec le jeune, Mohammed Aissaoui serait venu lui demander des comptes, lui aurait mis « *une tarte dans la gueule* », puis serait revenu armé d'un couteau. « *J'avais une arme, je l'ai prise pour impressionner, j'ai tiré par terre* », a confessé Nassir. Deux personnes, incitées à témoigner par un quatrième frère Karmoud, l'ainé, viendront affirmer à la police, un mois après les faits, que Nassir était seul face à Mohammed Aissaoui.

“Mon frère est incapable de commettre ce type de faits. Si j'étais impliqué, j'aurais assumé”

Pourtant, le soir des faits, les frères seront trois à disparaître, puis à quitter Soissons malgré les mandats de recherche émis à leur encontre. À la barre, Nassir ne souhaite répondre à aucune question.

Des écoutes téléphoniques laissent supposer une concertation pour qu'il « *porte le chapeau* » à la place de Mohssin, en raison de son casier judiciaire plus léger. « *Ils ont fait une grosse connerie, surtout Mohssin car, apparemment, c'est lui qui a tiré* », raconte la compagne de Mohssine Karmoud. Dans une autre conversation, le frère de cette dernière parle de « *tout mettre sur le dos du petit frère* ». Dans le box, Mohssin sort de son silence : « *Mon frère est incapable de commettre ce type de faits. Si j'étais impliqué, j'aurais assumé* ». Auditionné, le père des Karmoud dira ceci : « *Nassir avait très peur de Mohssin qui était comme son maître. S'il lui disait de faire quelque chose, il s'exécutait* ».

« *Face à ce climat de vendetta, c'est la justice judiciaire qui doit s'exercer* », lance le procureur Julien Morino-Ros, en réclamant 7 ans d'emprisonnement (dont 3 avec sursis) contre Mohssin, et 4 ans (dont deux avec sursis) contre Salim et Nassir. Les avocats de la défense vont s'appliquer à décrédibiliser la victime. C'est impossible que Mohammed Aissaoui ait résisté aux trois frères armés lors de l'altercation avant le coup de feu. « *C'est Bruce Lee* », « *il a un don pour la comédie* », dira par exemple Me Bouchaillou, l'avocat de Salim Karmoud. Tous espèrent une relaxe.

Le délibéré tombe à 19h45. Salim et Nassir écopent de quatre ans de prison dont deux avec sursis. Ils bénéficieront d'un placement sous bracelet électronique. Seul Mohssin reste en prison. « *Un scandale !* », dénonce-t-il avant de quitter le prétoire sous escorte.